

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 373**11 juillet 1997****SOMMAIRE**

Advanced Medical Devices S.A., Luxembourg page	17875	Dosetten S.A., Capellen	17880
Alliance International Technology Fund	17898	D.V.S. S.A., Digital Video Systems, Luxembourg . . .	17857
Alsterkrugchaussee Immobilien A.G., Luxembourg	17875	Embafin S.A., Luxembourg	17897
Altos S.A.H., Luxembourg	17864, 17865	Epic Mutual Funds, Sicav, Luxembourg	17899
AVR Partners S.A., Luxembourg	17901	Epsilon International S.A., Luxembourg	17897
Back on Track S.A.H., Luxembourg	17876	Eurohaus Immobilien AG, Luxembourg	17896
Balmoral Investments S.A., Luxembourg	17876	(Les) Etangs de l'Abbaye S.A., Luxembourg	17902
BBL International Finance S.A., Luxembourg	17877	Fabemibri S.A., Luxembourg	17901
Beethovenstrasse Immobilien A.G., Luxembourg . .	17875	Gamla Holding S.A., Luxembourg	17904
Belpor S.A., Luxembourg	17874	Gilmar S.A., Luxembourg	17901
Bering Venture Capital A.G., Luxembourg	17877	Global Futures & Options, Sicav, Luxembourg	17903
BG Re, Luxembourg	17877	Horizon Investments S.A., Luxembourg	17899
Bierset S.A., Luxembourg	17878	IBJI Emerging Market Funds, Fonds Commun de Placement	17865
Blittersdorf Immobilien A.G., Luxembourg	17876	Laronde S.A., Luxembourg	17902
B & M S.A., Luxembourg	17878	Lumasa S.A., Luxembourg	17902
Brighton Company S.A., Luxembourg	17878	Lux Select	17881
Briston S.A., Luxembourg	17901	MIH Finance S.A., Luxembourg	17882
CBZ Sport Construct S.A., Sandweiler	17879	MIH Investments S.A., Luxembourg	17882
Cekajo Holding S.A., Luxembourg	17878	Millicom Luxembourg S.A., Bertrange	17858
Centre-Fermeture-Bâtiment, S.à r.l., Luxembourg	17879	Nestor-Fonds, Investmentfonds	17898
Comor, S.à r.l., Helmsange	17879	Orco Properties Group, Luxembourg	17904
Compagnie Ars Finance S.A., Luxembourg	17879	Parvest, Sicav, Luxembourg	17903
Comservice Financial Holding, Luxembourg	17879, 17880	Real Participation S.A., Luxembourg	17870
Consolidated International Investments S.A., Luxembourg	17896	Rocagest S.A., Luxembourg	17902
Crea S.A., Luxembourg	17881	R & R Diffusion S.A., Luxembourg	17872
Crossbow Sales & Marketing S.A., Luxembourg	17898	Socapar S.A., Luxembourg	17900
Diac S.A., Luxembourg	17897	Swipco (Luxembourg) S.A., Luxembourg	17900
		Talanta Holding S.A., Luxembourg	17900

**D.V.S. S.A.,
DIGITAL VIDEO SYSTEMS, Société Anonyme.**
Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 42.024.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1997, vol. 491, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

Signature.

(13983/768/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

MILLICOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the thirteenth day of June.
Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

1) MILLICOM INTERNATIONAL OPERATIONS S.A., a company incorporated under Luxembourg law, having its registered office in Bertrange, Luxembourg, represented by Me Tom Loesch, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated June 9, 1997 given in Luxembourg;

2) Jay W. Metcalfe, residing in Monaco, represented by Me Tom Loesch, prenamed, by virtue of a proxy dated June 9, 1997 given in Luxembourg.

These proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The said persons appearing acting in the above-described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of MILLICOM LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Bertrange.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object. The purposes for which the Company is formed are the sale, marketing, billing and customer care services for the operation of GSM cellular telephone network services.

The company may engage in any other commercial, financial or industrial operations which are directly or indirectly, in whole or in part, linked to the above purposes or likely to improve or develop the above purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-), divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each. The authorized capital of the Company is set at two hundred million Luxembourg francs (LUF 200,000,000.-), divided into two hundred thousand (200,000) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each.

The board of directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of the Articles of Incorporation in the Mémorial, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorized shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the authorized shares to be subscribed and issued, to determine if the authorized shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash. When realizing the authorized capital in full or in part, the board is expressly authorized to waive the preferential subscription right reserved to former shareholders. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment by the board of directors.

Art. 6. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form. The Company may issue multiple bearer share certificates.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditor

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter, telex or telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously listen one to the other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom a signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders. The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of April of each year, at 4.00 p.m., and for the first time in 1998.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal Year, Allocation of Profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December, except the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall end on the last day of December 1997.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company. Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend. Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and Payment

The appearing parties, having drawn up the Articles of Incorporation of the Company, have subscribed to the number of shares and paid up the amounts mentioned hereafter:

<i>Shareholders</i>	<i>Subscribed capital (LUF)</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Payments (LUF)</i>
- MILLICOM INTERNATIONAL OPERATIONS S.A., prenamed:	1,249,000.-	1,249	1,249,000.-
- Jay W. Metcalfe, prenamed:	1,000.-	1	1,000.-
Total:	1,250,000.-	1,250	1,250,000.-

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August, 1915, as amended, have been observed.

Valuation of Costs

The above-named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, amount approximately to LUF 85,000.-.

Extraordinary General Meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at 4 (four). The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 1998:

1. Mr Jay W. Metcalfe, residing in Monaco;
2. Mr Jean-Claude Bintz, residing in Luxembourg;
3. Mr Ulrik Svensson, residing in Dippach;
4. Mr Marc Beuls, residing in Genk.

II) The number of auditors is set at 1 (one). The following has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 1998:

ARTHUR ANDERSEN & CO., with registered office at 6, rue Jean Monnet, Luxembourg.

III) Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors.

IV) The registered office of the Company is established in L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document. The document having been read and translated to the person appearing, known to the notary by his first name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le treize juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) MILLICOM INTERNATIONAL OPERATIONS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à Bertrange (Luxembourg), représentée par Me Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 9 juin 1997 donnée à Luxembourg;

2) Jay W. Metcalfe, demeurant à Monaco, représenté par Me Tom Loesch, préqualifié, en vertu d'une procuration du 9 juin 1997 donnée à Luxembourg.

Ces procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts. La Société adopte la dénomination MILLICOM LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiraient ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. L'objet pour lequel la société est constituée est la vente, la commercialisation, la facturation et le service clientèle pour l'exploitation de réseaux de télécommunication GSM.

La société peut s'engager dans toutes les autres opérations commerciales, financières ou industrielles liées directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'objet ci-dessus ou qui sont de nature à améliorer ou développer l'objet ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cents millions de francs luxembourgeois (LUF 200.000.000,-), divisé en deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des statuts au Mémorial, à augmenter en une ou plusieurs tranches le capital souscrit, à l'intérieur des limites du capital autorisé. De telles réalisations d'augmentation du capital sont souscrites et émises aux conditions

fixées par le conseil d'administration, plus spécialement par rapport à la souscription et à la libération des actions autorisées. Par exemple, le conseil d'administration peut déterminer la période durant laquelle les actions seront souscrites et émises ainsi que le montant de ces actions, si les actions autorisées seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, le montant de la libération des nouvelles actions souscrites au pair ou avec une prime d'émission et dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire. Lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, le conseil d'administration est expressément autorisé à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Art. 6. Forme des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

Titre III.- Conseil d'administration, Surveillance

Art. 7. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent. Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télex ou télécopie à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de s'entendre simultanément l'une l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux comptes. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi du mois d'avril de chaque année à 16.00 heures, et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année sauf la première année sociale qui commence à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 1997. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit (LUF)</i>	<i>Nombres d'actions</i>	<i>Paiements (LUF)</i>
- MILLICOM INTERNATIONAL OPERATIONS S.A., préqualifiée:	1.249.000,-	1.249	1.249.000,-
- Jay W. Metcalfe, prénommé:	1.000,-	1	1.000,-
Total:	1.250.000,-	1.250	1.250.000,-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 85.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre).

Sont nommés administrateurs:

1. M. Jay W. Metcalfe, demeurant à Monaco;
2. M. Jean-Claude Bintz, demeurant à Luxembourg;
3. M. Ulrik Svensson, demeurant à Dippach;
4. M. Marc Beuls, demeurant à Genk.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1998.

II) Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un).

Est nommée commissaire aux comptes:

ARTHUR ANDERSEN & CO., dont le siège social est sis 6, rue Jean Monnet, Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1998.

III) Conformément aux présents statuts et à la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV) Le siège social de la Société est établi au 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite au comparant mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant-mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 99S, fol. 49, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 juin 1997.

P. Decker.

(22380/206/443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1997.

ALTOS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 6, rue de Nancy.

R. C. Luxembourg B 35.641.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1997, vol. 491, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

*Pour la Société
Signature*

(13935/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

ALTOS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 6, rue de Nancy.

R. C. Luxembourg B 35.641.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1997, vol. 491, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour la Société

Signature

(13936/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

IBJI EMERGING MARKET FUND, Fonds Commun de Placement.

MANAGEMENT REGULATIONS

Art. 1. The Fund. IBJI EMERGING MARKET FUND (hereinafter called the «Fund») is an open-ended mutual investment fund («fonds commun de placement») organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The Fund is an unincorporated co-proprietorship of holders of units («Unitholders») of the securities and other assets of the Fund subject to the provisions of these Management Regulations. It shall be managed in the interest of the Unitholders by IBJ FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (the «Management Company»). The Fund's assets shall be held by the Custodian and are segregated from those of the Management Company.

The Fund's assets shall all be connected with one class and category of units («Units») as set forth in Article 4 hereafter.

By the acquisition of Units, any Unitholder fully accepts these Management Regulations which determine the contractual relationship between the Unitholders, the Management Company and the Custodian.

Art. 2. The Management Company. The Fund shall be managed on behalf of the Unitholders by the Management Company, which has its registered office in Luxembourg.

The Management Company is vested with extensive powers, within the limitations set forth in Article 5 below, to manage the Fund on behalf of the Unitholders. In particular it shall be entitled to buy, sell, subscribe for, exchange and receive any securities and debt instruments, and to exercise all the rights directly or indirectly connected with the assets of the Fund.

The Board of Directors of the Management Company (the «Board») shall determine the investment policy of the Fund in accordance with the limitations set forth in Article 5 below.

The Board may appoint managers or officers and/or administrative agents to implement the investment policy and the management of the assets of the Fund. It may further for the benefit of the Fund obtain information services, investment advice and other services.

The Management Company and any appointed investment manager(s) or investment adviser(s), as the case may be, shall be entitled to management, respectively investment advisory or investment management fees described in Article 11 hereafter.

Art. 3. The Custodian. The Custodian shall be appointed by the Management Company. THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme under Luxembourg law with its registered office in Luxembourg, has been appointed Custodian.

Either the Management Company or the Custodian may terminate this appointment at any time in writing upon ninety days' prior notice. The Management Company may, however, only terminate the functions of the Custodian if a new custodian takes over the functions and responsibilities of the Custodian as laid down in these Management Regulations. After the termination of its appointment, the Custodian shall continue to carry out its functions as shall be necessary for the transfer of all the assets of the Fund to the new Custodian.

In the event of termination by the Custodian, the Management Company shall within two months appoint a new custodian to take over the functions and responsibilities of the Custodian in accordance with these Management Regulations. In this case the Custodian must ensure that the interests of the Unitholders are safeguarded until its functions are transferred to the new custodian.

The Custodian shall assume its functions and responsibilities in conformity with the Law (as defined hereafter).

In particular, the Custodian shall:

(a) ensure that the sale, issue, repurchase and cancellation of Units effected on behalf of the Fund or by the Management Company are carried out in accordance with the Law and the Management Regulations;

(b) carry out the instructions of the Management Company, unless they conflict with the Law or the Management Regulations;

(c) ensure that in transactions involving the assets of the Fund, the consideration is remitted to it within the usual time limits; and

(d) ensure that income of the Fund is applied in accordance with the Management Regulations.

All cash and securities constituting the assets in the Fund shall be held by or to the order of the Custodian on behalf of the Unitholders. The Custodian may entrust correspondent banks with the custody of such assets. The Custodian may hold securities with such clearing houses as the Custodian may determine. The Custodian may only dispose of the assets of the Fund and make payments to third parties on receipt of instructions from the Management Company or its appointed agents, provided such instructions conform with the Management Regulations and the provisions of the Law.

Art. 4. The Units. The Management Company shall issue Units in the Fund which shall all be of the same class and category and the proceeds of the issue of Units shall be invested, pursuant to Article 5 hereof, in securities or other assets in accordance with specific investment guidelines determined by the Management Company for the Fund.

For the purpose of determining the total net assets of the Fund, assets shall, if not expressed in United States Dollars, be converted into United States Dollars.

The Units of the Fund shall be issued and redeemed by the Management Company pursuant to Articles 6 and 10 hereafter at prices based on the net asset value (the «Net Asset Value») determined in accordance with Article 8 of these Management Regulations.

Art. 5. Investment Restrictions, Investment Techniques and Instruments. The Management Company shall invest the proceeds paid into the Fund for joint account of Unitholders in debt instruments and other assets permitted by law in conformity with the principle of risk spreading. In this context the Management Company shall specify the investment guidelines of the Fund and publish such guidelines in the prospectus of the Fund.

The Fund shall be managed with the objective of providing the Unitholders through a participation in the Fund with the opportunity to invest in a portfolio of principally debt instruments in different geographical markets or different industries or sectors. The Management Company shall in its discretion decide what investment opportunities the Fund shall offer to investors.

If it appears advisable at any time to retain ancillary liquid assets in the Fund, such assets may temporarily be kept in cash and in money market instruments issued or guaranteed by highly rated borrowers having a maturity of less than 12 months or in current or deposit accounts.

In addition, use may be made of derivative instruments to the extent that this have been provided in the prospectus.

The Fund shall observe the investment limitations below:

1. The Fund will not invest more than 50% of its net assets in debt instruments not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market which operates regularly and is recognised and open to the public.

2. The Fund will not acquire more than 10% of the debt instruments issued by the same issuing body.

3. The Fund will not invest more than 20% of its net assets in debt instruments issued by the same issuing body.

The aforesaid restrictions shall not be applicable to debt instruments issued or guaranteed by member States of the OECD or their local authorities or public international bodies with European Union, regional or world-wide scope.

They shall further not be applicable for the purchase by the Fund of wholly-owned investment vehicles for the purposes of investing in a specific market and provided that any such investment vehicles comply with the Fund's investment policy and restrictions.

4. The Fund may not grant loans or act as guarantor on behalf of third parties provided that (i) the lending of securities permitted by applicable laws and regulation shall not be deemed to be the making of a loan for this purpose, and (ii) that the purchase or sale of existing traded loan shall not be deemed to be the making of a loan for this purpose.

5. The Fund may not acquire precious metals or certificates representing them.

6. The guarantee margin for futures and forward contracts and for the sale of options and premiums paid for the acquisition and sale of options may not in total exceed 70% of the net assets of the Fund.

7. The Fund will not acquire futures contracts, forward contracts, or options in any currency of financial instruments if such position would result in a net long or short position for such currency or financial instrument requiring as margin more than 20 % of the net assets of the Fund.

This rule also applies to open positions resulting from options written.

8. The Fund will not hold a position in any futures contract month, forward contract date or option expiration date in any one currency or financial instrument if the margin for such position would exceed 5% of the net assets of the Fund.

This rule also applies to open positions resulting from options written.

9. The Fund will not borrow in excess of 10% of its net assets and will not in any event borrow for the purpose of entering into futures, forward or option contracts save, exceptionally, in connection with the delivery of futures contracts in accordance with the rules of regulated exchanges.

10. The Fund will only enter into futures, forward and option contracts which are dealt in on organised markets although these may not be regulated by a formal exchange or association, except for swap transactions by private agreement to be entered into with highly rated financial institutions specialised in this type of transaction.

11. The Fund will not enter into commodity and commodity futures contracts.

12. The Fund will at all times seek to ensure an adequate diversification of risks by means of a sufficient spread of investments.

Art. 6. Issue of Units in the Fund and Restrictions on Ownership. The Units shall be allotted by the Management Company after receipt of the issue price by the Custodian.

The Management Company reserves the right at its discretion to reject any application, in whole or in part, in the light of market conditions prevailing on the stock exchanges or currency markets or for any other reason considered advisable by the Management Company, without having to give reasons, in which event the application moneys or the balance thereof will be returned to the applicant.

The Fund has been organised under the Luxembourg law of July 19, 1991 on undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public (the «Law»).

Consequently, the sale of Fund Units is restricted to institutional investors for the purpose of the Law. The Management Company will not accept to issue Units to persons or companies who may not be considered as institutional investors for the purpose of the Law. Further, the Management Company will not give effect to any transfer of Units which would result in a non-institutional investor becoming a Unitholder in the Fund.

The Management Company may, at its full discretion, refuse the issue or the transfer of Units, if there is not sufficient evidence that the person or company to which the Units are sold or transferred is an institutional investor for the purpose of the Law.

In considering the qualification of a subscriber or a transferee as an institutional investor, the Management Company will have due regard to the existing guidelines or recommendations of the competent supervisory authorities.

Institutional investors subscribing in their own name but on behalf of a third party must certify to the Management Company that such subscription is made on behalf of an institutional investor as aforesaid and the Management Company may require, at its sole discretion, evidence that the beneficial owner of the Units is an institutional investor. The Management Company shall comply with the laws and regulations of the countries in which the Units are offered.

The Management Company may at any time and at its discretion suspend or limit the issue of Units temporarily or permanently in particular countries or areas. The Management Company may exclude certain investors from the purchase of Units when this appears to be necessary to protect the Unitholders and the Fund as a whole.

Moreover the Management Company may redeem Units in the Fund held by Unitholders who are excluded from acquiring or holding such Units.

The issue price per Unit shall be calculated on the basis of the Net Asset Value per Unit calculated following the date of receipt of the subscription application, at the condition that the application is received before the time determined from time to time by the Management Company and as disclosed in the then current prospectus. The issue price shall be the Net Asset Value per Unit calculated in United States Dollars, increased, as the case may be, by an amount for transaction charges which the Management Company may from time to time determine. Payment for Units issued must be received within five (5) bank business days in Luxembourg counting from and including the relevant issue day.

By exception, Units may, at the discretion of the directors of the Management Company, be issued in consideration of the vesting in the Fund of securities and of other assets likely of proper valuation and compatible with the investment objectives and policies and with the investments of the Fund to the extent acceptable to it and having a value (after deducting any relevant charges and expenses) equal to the relevant issue price for the Units. Such securities and other assets will be valued independently in accordance with Luxembourg law in a special report of the auditor of the Fund.

Issues shall normally be made at least twice a month and details shall be announced in the current Prospectus of the Fund.

Art. 7. Unit Certificates, Confirmations of Holding. All the investors shall, subject to the provisions of Article 6 of these Management Regulations, be entitled to acquire an interest in the Fund by subscribing for one or more Units. Units are issued in registered form only. No fractions of Units may be issued. Unitholders will receive a written confirmation advice or, if they so request, a Unit certificate.

Transfer of Units to an eligible institutional investor is evidenced by an inscription in the Unit register.

The Management Company may fix, from time to time, minimum holdings in Units.

The Management Company may split or consolidate the Units in the interest of the Unitholders.

Art. 8. Net Asset Value. The Net Asset Value per Unit shall be expressed in United States Dollars, up to two (2) decimals at least twice a month on dates specified in the current prospectus («a Valuation Date»).

The accounts of the Fund shall be expressed in United States Dollars.

The calculation of the Net Asset Value per Unit shall be made by the Administrator, by dividing:

(i) the total net value of the assets of the Fund, meaning the value of all the securities and all other assets, determined on the Valuation Date according to the principles described below, less all debts, obligations and liabilities of the Fund, by

(ii) the total number of Units then outstanding.

Units to be redeemed shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the relevant Valuation Date and from such time until paid the price therefor shall be deemed to be a liability of the Fund.

The assets of the Fund will be valued as follows:

(a) debt instruments listed on a stock exchange or traded on any other regulated market will be valued at the last available price on such stock exchange or market. If a security is listed on several stock exchanges or markets, the last available price at the stock exchange or market which constitutes the main market for such securities, will be determining;

(b) debt instruments not listed on any stock exchange or traded on a regulated market will be valued at their last available market price;

(c) debt instruments for which the price referred to in (a) and/or (b) is not available, will be valued at the last price or yield equivalents obtained from one or more dealers or pricing services approved by the Management Company. If such prices are not representative of their fair market value, debt instruments will be valued prudently and in good faith on the basis of their reasonably foreseeable sale price;

(d) cash and other liquid assets will be valued at their face value with interest accrued to the end of the preceding day;

(e) the liquidating value of futures, forward or options contracts shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on the exchanges and organised markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Fund; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Management Company may deem fair and reasonable. Swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve;

(f) values expressed in a currency other than the United States Dollars shall be translated into US Dollars at the average of the last available buying and selling price for such currency.

The assets of the Fund will be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- c) all bonds, time notes, warrants, options, debt instruments and other investments and securities owned or contracted for by the Fund;
- d) all cash dividends, if any, and cash distributions receivable by the Fund (provided that the Fund may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Fund except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the liquidation value of all futures, forwards and options contracts;
- g) the preliminary expenses of the Fund insofar as the same have not been written off; and
- h) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The liabilities of the Fund shall be deemed to include:

- 1. all loans, bills and accounts payable;
- 2. all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Fund;
- 3. an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time and other reserves (if any) authorised and approved by the Management Company; and
- 4. all other liabilities of the Fund of whatever kind and nature comprising formation expenses, fees payable to the Investment Adviser, the Custodian, the Administrator, and paying agents (if any) and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Fund, fees for legal and auditing services, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing and printing of the prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, the cost (if any) of translating such documents in such languages as is deemed appropriate, all taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone, telefax and telex. The Fund may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure of yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

In the event that extraordinary circumstances render such a valuation impracticable or inadequate, the Management Company is authorized, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Fund.

Art. 9. Suspension of the Calculation of the Net Asset Value and of the Issue and Redemption Price of Units. The Management Company may suspend temporarily the issuance and redemption of Units:

- (a) during any period when any market or stock exchange, which is a principal market or stock exchange, on which a material part of the Fund's investments for the time being is quoted, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings are substantially restricted or suspended; or
- (b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal by the Fund of investments is not possible; or
- (c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Fund's investments or the current prices on any market or stock exchange; or
- (d) during any period when remittance of monies which will or may be involved in the realisation of, or in the payment for, any of the Fund's investments is not possible.

The Management Company may also suspend the issue and redemption of Units, if on any one Valuation Date applications to redeem are received, which aggregate fifteen per cent (15%) or more of the outstanding Units of the Fund or (if less) for such number of Units having an aggregate value (calculated for this purpose at the Net Asset Value per Unit ruling on the last preceding Valuation Date) of not less than such monetary amount as determined by the Board and as disclosed in the Fund's current Prospectus. In such case the Custodian and the Management Company may decide to delay the calculation of the Net Asset Value until receipt of the proceeds from sale of the corresponding assets which it will endeavour to do without undue delay.

The Management Company shall cease the issue and redemption of Units forthwith upon the occurrence of an event causing it to enter into liquidation. Unitholders having requested redemption of their Units will be notified in writing of any suspension within seven days of their request and will be promptly notified upon termination of such suspension.

Art. 10. Redemptions. Unitholders may request redemption of their Units at least twice a month on Valuation Dates to be specified by the Management Company. Units shall be redeemed on the basis of the applicable Net Asset Value per Unit established on the Valuation Date after the day of receipt of the redemption application, at the condition that the request is received before the time determined from time to time by the Management Company and described in the current Prospectus and that the request is accompanied with the relevant Unit certificates (if applicable). The redemption price shall be the Net Asset Value per Unit calculated in United States Dollars.

The Management Company must ensure that sufficient liquid funds are available in the Fund's assets, so that payment for the redemption of Units can, in normal conditions, be effected within five bank business days in Luxembourg counting from and including the relevant Valuation Date.

The Custodian shall make payments normally within 5 business days in Luxembourg, unless there are any specific statutory provisions such as foreign exchange restrictions, or any circumstances beyond the Custodian's control which make it impossible to transfer the redemption proceeds to the country where the redemption proceeds are to be paid.

The Management Company may, at the request of a Unitholder, agree to make, in whole or in part, a distribution in kind instead of a payment in cash. The Management Company will agree to do so if it determines that such distribution in kind would not be detrimental to the best interests of the remaining Unitholders. The Unitholder requesting a redemption in kind may incur charges, including but not limited to brokerage and/or local tax charges on any transfer or sale of investments received in satisfaction of a redemption. The net proceeds from this sale may be more or less than the redemption price of Units due to market conditions and/or differences in the prices used for the purposes of such sale or transfer and the calculation of the Net Asset Value per Unit. The selection, valuation and transfer of assets shall be subject to the review and approval of the Fund's auditors. Any costs incurred in connection with a redemption in kind will be at the expense of the Unitholder requesting such redemption.

If on any Valuation Date redemption applications are received for redemptions aggregating fifteen per cent (15%) or more of the outstanding Units of the Fund or (if less) for such number of Units having an aggregate value (calculated for this purpose at the Net Asset Value per Unit ruling on the last preceding Valuation Date) of not less than such monetary amount as determined by the Board and disclosed in the Fund's current Prospectus, the Custodian and the Management Company may decide to delay the calculation of the redemption price until receipt of the proceeds from sale of the corresponding assets, which it will endeavour to do without unnecessary delay. In such event the Management Company shall calculate the Net Asset Value on the basis of prices at which it sold portfolio investments to meet the redemption requests. On payment of the redemption price, the corresponding Unit ceases to exist.

Compulsory Redemption

If the Management Company becomes aware that any Units are owned directly or indirectly by any person in breach of any law (including the Law) or requirement of a country or governmental or regulatory authority, or otherwise in the circumstances referred to under «Issue of Units and Restrictions on Ownership» above, the Management Company may require the redemption of such Units.

Art. 11. Expenses of the Fund. The Fund shall bear the following expenses:

- all taxes which may be payable on its assets, income thereon and expenses chargeable to the Fund;
- standard brokerage and bank charges incurred by the Fund in the context of business transactions (these charges are included in the cost of investments and deducted from sales proceeds);
- fees (based on the average net assets of the Fund and payable semi-annually), expenses and transaction charges of the Custodian and of the Fund's appointed administration agent;
- the cost, including that of legal advice, which may be payable by the Management Company or the Custodian for actions taken in the interest of the Unitholders;
- the fees and expenses incurred in connection with the registration of the Fund with, or the approval or recognition of the Fund by, the competent authorities in any country or territory and all fees and expenses incurred in connection with maintaining any such registration, approval or recognition;
- the cost of printing the Unit certificates (if any), the cost of preparing, depositing, translating and publishing the Management Regulations and other documents in respect of the Fund, including notifications for registration, prospectuses and memoranda for all governmental authorities and stock exchanges (including local securities dealer's associations) which are required in connection with the Fund or with offering the Units of the Fund, the cost of printing and distributing yearly and half-yearly reports for the Unitholders in all required languages, together with the cost of printing and distributing all other reports and documents which are required by the relevant legislation or regulations, the cost of bookkeeping and computation of the Net Asset Value per Unit, the cost of notifications to Unitholders, the fees of the Fund's auditors and legal advisers, and all other similar administrative expenses, including the cost of advertising and other expenses incurred in connection with such activity, specifically for the offer and sale of the Units of the Fund, such as the cost of printing copies of the above-mentioned documents and reports as are used in marketing the Units.

All recurring fees shall first be deducted from the investment income, then from realized capital gains, and then from the assets. Other expenses may be written off over a period of 5 years.

Art. 12. Business Year, Audit. The accounting year of the Fund shall end on 31st December of each year, and for the first time on the 31st December 1997.

The Fund and its accounts shall be audited by an auditor to be appointed by the Management Company.

Art. 13. Distributions. The Management Company may declare semi-annual distributions in each year out of the available income. The Management Company reserves, however, the right to distribute all other distributable items allowed by Luxembourg investment funds laws consisting, in addition, of net income, of gains (realised or unrealised) or of capital, as long as and to the extent the minimum of 50 million LUF or foreign equivalent prescribed by Luxembourg law is maintained.

Entitlement to dividends and allocations not claimed within 5 years of the date shall be forfeited and the corresponding assets shall revert to the specific portfolio concerned.

Art. 14. Amendments to these Management Regulations. The Management Company may amend these Management Regulations in full or in part at any time with the agreement of the Custodian.

They become effective upon their execution by the Custodian and the Management Company, subject to any regulatory clearance having been obtained and to the necessary registrations and deposits having been made. They will be effective as against third parties (which does not include existing and new Unitholders subscribing Units after an amendment of the Management Regulations) 5 days after its publication in the Mémorial. The Management Regulations are on file at the Chancery of the District Court of Luxembourg.

Art. 15. Announcements. The latest Net Asset Value of the Fund shall be made public at the registered office of the Management Company on every bank business day in Luxembourg and may be published in such newspapers as the Management Company may from time to time determine.

The annual report, which shall be published within 4 months following the close of the accounting year, and all semi-annual reports of the Fund, shall be made available to Unitholders at the registered office of the Management Company and paying agents.

The dissolution of the Fund shall be published in the Luxembourg «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» and in three other newspapers, including one Luxembourg daily newspaper.

Notices to Unitholders, including notices about the suspension of the calculation of the Net Asset Value and of the redemption of Units, shall be sent to the unitholders at their address in the Unit register and may be published in such newspapers as the Management Company may from time to time determine.

Art. 16. Duration of the Fund, Dissolution. The Fund shall be established for an indefinite period of time. The Fund may be dissolved at any time by mutual agreement of the Management Company and the Custodian. Notice must be given in announcements in accordance with Article 15 above. No Units may be issued or redeemed after the date of an event forcing the Fund to enter into liquidation.

The Management Company shall realise the assets of the Fund in the best interest of the Unitholders, and, after deduction of liquidation charges and expenses, the Custodian shall distribute the Fund's net liquidation proceeds, after deduction of liquidation charges and expenses, to the holders of Units in the proportion of the Net Asset Value per Unit, all under and in accordance with the directions of the Management Company.

Unitholders, their heirs and any other beneficiaries may not demand the dissolution or division of the Fund.

Art. 17. Prescription. Unitholders' claims against the Management Company or the Custodian shall cease to be valid 5 years after the date of the occurrence giving rise to the claim.

Art. 18. Applicable Law, Jurisdiction and Binding Languages. The District Court of Luxembourg shall have jurisdiction over any disputes between the Unitholders, the Management Company, the shareholders thereof and the Custodian, and Luxembourg law shall apply. The Management Company and/or the Custodian may nevertheless submit themselves and the Fund to the jurisdiction of the countries in which the Units are offered and sold, in respect of claims by investors from such countries.

The English-language version of these Management Regulations shall be binding; the Management Company and the Custodian may nevertheless accept the use of transactions approved by them into the language of countries in which Fund Units are offered and sold and these shall be binding in respect of such Units sold to investors in those countries.

These Management Regulations become effective on June 26, 1997.

Luxembourg, June 24, 1997.

IBJ FUND MANAGEMENT
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1997, vol. 493, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22447/267/353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1997.

REAL PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix avril.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange;

2.- Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Steinsel.

Lesquels comparants ont déclaré constituer par les présentes une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de REAL PARTICIPATION S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce, jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles ou autres concernant tous biens et droits mobiliers ou immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui à Luxembourg et dans tous autres pays notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à FRF 300.000,- (trois cent mille francs français), représenté par 300 (trois cents) actions de FRF 1.000,- (mille francs français) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration peut créer des certificats d'actions multiples.

Art. 6. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1997.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra donc le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures en l'an 1998.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Edmond Ries, préqualifié, cent cinquante actions	150
2.- Monsieur Marc Lamesch, préqualifié, cent cinquante actions	150
Total: trois cents actions	300

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de FRF 300.000,- (trois cent mille francs français) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 27 de la loi précitée concernant les sociétés et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée nomme comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2000:

- 1.- Maître John H. Metzger, avocat, demeurant à CH-1205 Genève, 20, rue du Conseil Général (Suisse);
- 2.- Maître Emmanuel Vernet, avocat, demeurant à CH-1205 Genève, 20, rue du Conseil Général (Suisse);
- 3.- Maître Sophie Wessner, avocat, demeurant à CH-1205 Genève, 20, rue du Conseil Général (Suisse).

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, société civile d'expertises comptables, fiscales et financières, avec siège à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Troisième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à l'un de ses membres.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Ries, M. Lamesch, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1997, vol. 97S, fol. 100, case 3. – Reçu 18.389 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1997.

C. Hellinckx.

(13923/215/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

R & R DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Carmelo Roda, employé, demeurant à B-4000 Liège, 9B, rue des Carmes;
- 2) Madame Brigitte Radermecker, épouse séparée de biens de Monsieur Carmelo Roda, préqualifié, traductrice, demeurant à B-4000 Liège, 9B, rue des Carmes, ici représentée par son époux, Monsieur Carmelo Roda, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Liège, en date du 10 mars 1997.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elles sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants, es qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de R & R DIFFUSION S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliations contractuelles au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège; le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, ainsi que le commerce, y compris l'importation et l'exportation de produits, marchandises et services divers.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, chacune d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000), entièrement libérées.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont au porteur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant pas dépasser six ans et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante. Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles ont été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopies ou télex.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises, à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, avec l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 11. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 12. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 13. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le deuxième lundi du mois de mai à 18.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.

La première assemblée générale annuelle se réunira le deuxième lundi du mois de mai 1998 à 18.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire les mille deux cent cinquante actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1.- Madame Brigitte Radermecker, prénommée, dix actions	10
2.- Monsieur Carmelo Roda, prénommé, mille deux cent quarante actions	1.240
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à 60.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - 1) Monsieur Carmelo Roda, employé, demeurant à B-4000 Liège, 9B, rue des Carmes, Président.
 - 2) Monsieur Francis Radermecker, attaché commercial, demeurant à F-60620 Betz, 19, rue du Valet, Administrateur.
 - 3) Monsieur Bauset, comptable, demeurant à B-4400 Flémalle, 41, rue Rouffa, Administrateur.
3. La durée du mandat des administrateurs a été fixée à six ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2003.
4. Madame Brigitte Radermecker, traductrice, demeurant à B-4000 Liège, 9B, rue des Carmes, a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.
5. La durée du mandat du commissaire a été fixée à un an se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1998.
6. Le siège de la société est fixé au 65, avenue de la Gare, à L-1611 Luxembourg.

Le notaire a rendu attentifs les comparants au fait que la société a besoin d'une autorisation pour faire le commerce, par rapport à l'objet social précité, avant de commencer une activité quelconque. Les comparants reconnaissent avoir été avertis de ce fait et s'engagent à accomplir eux-mêmes les formalités en vue de l'obtention de cette autorisation pour le compte de la société.

Dont acte, fait à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétations donnée, en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Roda, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1997, vol. 97S, fol. 61, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

J. Delvaux.

(13925/208/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

BELPOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.894.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 14 avril 1997, que:

- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions;

- le mandat de Monsieur Alex Schmitt, de Madame Chantal Keereman et de Madame Corinne Philippe en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1997, vol. 491, fol. 48, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13950/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

ADVANCED MEDICAL DEVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.557.

Depuis le 22 décembre 1996, la composition du conseil d'administration est la suivante:

Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg, président;
Madame Linda Rudewig, licenciée en lettres, demeurant à Rippig;
Madame Chantal Leclerc, employée privée, demeurant à Rodemack (F).

A été nommé commissaire à partir de cette date:

Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à Junglinster.

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Le siège social de la société est transféré à partir du 22 décembre 1996 à l'adresse suivante: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

ADVANCED MEDICAL DEVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1997, vol. 491, fol. 51, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13933/255/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

ALSTERKRUGCHAUSSEE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.262.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 1997, vol. 491, fol. 43, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 février 1997
et de la résolution circulaire du conseil d'administration du même jour*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 1997:

- Monsieur Christopher Mario Moniz, chartered accountant, Coulsdon, Surrey (UK), Président;
- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, Luxembourg;
- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, Luxembourg;
- Monsieur John P.M. Lee, chartered accountant, Huntingdon (UK).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 1997:

- Monsieur Jean Hamilius, ingénieur commercial, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1997.

Signature.

(13937/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

BEETHOVENSTRASSE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 15.772.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 1997, vol. 491, fol. 43, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 février 1997
et de la résolution circulaire du conseil d'administration du même jour*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 1997:

- Monsieur Christopher Mario Moniz, chartered accountant, Coulsdon, Surrey (UK), Président;
- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, Luxembourg;
- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, Luxembourg;
- Monsieur John P.M. Lee, chartered accountant, Huntingdon (UK).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 1997:

- Monsieur Jean Hamilius, ingénieur commercial, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1997.

Signature.

(13949/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

BACK ON TRACK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.595.

Le bilan au 31 décembre 1995, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 février 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1997, vol. 491, fol. 53, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

Signature.

(13941/717/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

BACK ON TRACK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.595.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 février 1997

Les comptes clôturés au 31 décembre 1995 ont été approuvés.

Décharge a été accordée à l'administrateur-délégué, aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.

Les mandats de Monsieur Clemente Corsini, Administrateur-délégué, Messieurs Marco Manetti et Alain Noullet, Administrateurs, et le mandat de Monsieur Marc Muller, Commissaire aux Comptes, ont été reconduits pour une période d'une année, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1996.

Pour extrait conforme
BACK ON TRACK S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1997, vol. 491, fol. 53, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13942/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

BALMORAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.868.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1997, vol. 491, fol. 54, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1997.

G. Ludovissy

Avocat-avoué

(13944/309/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

BLITTERSDORF IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 19.478.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 1997, vol. 491, fol. 43, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 février 1997
et de la résolution circulaire du conseil d'administration du même jour:*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 1997:

- Monsieur Christopher Mario Moniz, chartered accountant, Coulsdon, Surrey (UK), Président;
- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, Luxembourg;
- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, Luxembourg;
- Monsieur John P.M. Lee, chartered accountant, Huntingdon (UK).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 1997:

- Monsieur Jean Hamilius, ingénieur commercial, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1997.

Signature.

(13958/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

BBL INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 49.080.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1997, vol. 491, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour BBL INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Signature

(13948/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

BERING VENTURE CAPITAL A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.012.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 1997, vol. 491, fol. 43, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 1997:

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1997:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1997:

- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1997.

Signature.

(13951/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

BERING VENTURE CAPITAL A.G., Aktiengesellschaft.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.012.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal du conseil d'administration du 28 mars 1997, que Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 9 avril 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1997, vol. 491, fol. 43, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13952/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

BG RE.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 45, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 29.273.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1997, vol. 488, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

(13955/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

BG RE.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 45, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 29.273.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1997, vol. 488, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

(13956/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

BIERSET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.663.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1997, vol. 491, fol. 54, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1997.

G. Ludovissy
Avocat-avoué

(13957/309/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

B & M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 46.826.

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 avril 1997 que:

. Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL), demeurant à B-Fauvillers, Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à Ettelbruck et Monsieur Frank Bauler, Directeur, demeurant à Gilsdorf, ont été nommés Administrateurs en remplacement de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., TYNDALL MANAGEMENT S.A. et ALPMANN HOLDINGS LIMITED, démissionnaires.

. FIDUCIAIRE DU VAL FLEURI, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Frank Bauler, démissionnaire.

. Le siège social a été transféré du 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1997, vol. 491, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13959/727/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

BRIGHTON COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.824.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1997, vol. 491, fol. 33, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1997.

Pour BRIGHTON COMPANY S.A.
Signature

(13960/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

CEKAJO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1997, vol. 491, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour BANQUE NAGELMACKERS 1747
(LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

(13965/049/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

CEKAJO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1997, vol. 491, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour BANQUE NAGELMACKERS 1747
(LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

(13966/049/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

CBZ SPORT CONSTRUCT S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Scheidhof.

Gemäß Artikel 14 der Gesellschaftssatzung hat der Verwaltungsrat in seiner Sitzung vom 17. Februar 1997 beschlossen, Herrn Stefan Streit, Diplomingenieur, wohnhaft in D-54666 Irrel, mit dem Mandat des Geschäftsführers zu betrauen.

Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung ist Herr Stefan Streit befugt, die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig zu verpflichten.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CBZ SPORT CONSTRUCT S.A.
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1997, vol. 491, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13963/255/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

CENTRE-FERMETURE-BÂTIMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 37, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 9.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 1997, vol. 491, fol. 51, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1997.

Signature.

(13964/507/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

COMOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Helmsange, 44, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 15.305.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1997, vol. 491, fol. 43, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1997.

Signatures.

(13967/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

COMPAGNIE ARS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 45.949.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 1997

Le mandat de Messieurs Edmond Ries, Marc Mackel et Claude Schmitz est renouvelé pour une période d'un an, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1997.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marc Lamesch est renouvelé pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1997, vol. 491, fol. 32, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13968/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

COMSERVICE FINANCIAL HOLDING.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 43.572.

Le bilan au 31 décembre 1993, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 février 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1997, vol. 491, fol. 53, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

Signature.

(13969/717/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

COMSERVICE FINANCIAL HOLDING.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 43.572.

Le bilan au 31 décembre 1994, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 février 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1997, vol. 491, fol. 53, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

Signature.

(13970/717/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

COMSERVICE FINANCIAL HOLDING.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 43.572.

Le bilan au 31 décembre 1995, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 février 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1997, vol. 491, fol. 53, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

Signature.

(13971/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

COMSERVICE FINANCIAL HOLDING.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 43.572.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 février 1997

Les comptes clôturés aux 31 décembre 1993, 1994 et 1995 ont été approuvés.

Décharge a été accordée à l'administrateur-délégué, aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.

Les mandats de Messieurs Cornelius Franciscus Van Rhee, Marc Muller et Alain Noullet, Administrateurs, et le mandat de Monsieur Jean-Marc Faber, Commissaire aux Comptes, ont été reconduits pour une période d'une année, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1996.

Pour extrait conforme
COMSERVICE FINANCIAL HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1997, vol. 491, fol. 53, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13972/717/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

DOSETTEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch.
R. C. Luxembourg B 6.550.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

Monsieur Guy Kreusch, administrateur de sociétés, B-Berchem, président du conseil d'administration;

M. Raymond Paul Digneffe, administrateur de sociétés, B-Bruxelles, administrateur-délégué de la fondation STICHTING RURAAL, avec siège à NL-S'Gravenhage, représentée par son administrateur, Monsieur Axel Goethals, administrateur-délégué.

Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Bruaux, comptable, B-Overijse.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour avis sincère et conforme

Pour DOSETTEN S.A.

KPMG Experts comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1997, vol. 491, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13985/537/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

LUX-SELECT.**SONDERREGLEMENT**

Für den LUX-SELECT ist das am 29. September 1995 im Mémorial C veröffentlichte Verwaltungsreglement in seiner aktuellen Fassung intergraler Bestandteil. Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements.

Art. 1. Anlagepolitik.

1. Ziel der Anlagepolitik des LUX-SELECT ist die Erwirtschaftung von Wertzuwachs und/oder Ertrag (Berechnungsbasis Deutsche Mark) unter Beachtung der wirtschaftlichen, politischen, geographischen Risiken und des Währungsrisikos.

2. Das Fondsvermögen wird in Aktien, Aktienzertifikaten, Partizipations-, Options- und Genussscheinen von gut fundierten Gesellschaften angelegt, die ihren Sitz in einem Mitgliedstaat der Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (OECD) haben, sowie in Anleihen, Wandel- und Optionsanleihen und sonstigen variabel und festverzinslichen Wertpapieren, die auf Währungen der OECD-Mitgliedstaaten oder der Europäischen Union lauten und an Wertpapierbörsen oder geregelten Märkten gehandelt werden. Darüber hinaus ist die Anlage in sonstigen gesetzlichen Vermögenswerten (valeurs mobilières) zulässig.

Art. 2. Anteile. Die Anteile werden in Globalzertifikaten verbrieft. Ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.

Art. 3. Fondswährung, Bewertungstag, Ausgabe und Rücknahme von Anteilen.

1. Die Fondswährung ist die Deutsche Mark («DEM»).

2. Bewertungstag ist jeder Bankarbeitstag in Luxemburg.

3. Anteile werden an jedem Bewertungstag ausgegeben. Ausgabepreis ist der Anteilwert gemäss Artikel 7 des Verwaltungsreglements zuzüglich eines Ausgabeaufschlages von bis zu 3 % des Anteilwertes. Der Ausgabeaufschlag wird zugunsten der Vertriebsstellen erhoben. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen.

4. Der Ausgabepreis ist innerhalb von zwei Bankarbeitstagen in Luxemburg nach dem entsprechenden Bewertungstag zahlbar.

5. Rücknahmepreis ist der Anteilwert.

Art. 4. Ausschüttungspolitik. Die Verwaltungsgesellschaft beabsichtigt, die im Fondsvermögen erwirtschafteten Erträge im Fondsvermögen zu thesaurieren.

Art. 5. Depotbank. Depotbank ist die M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A.

Art. 6. Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermögens.

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, vom Fonds ein jährliches Entgelt von bis zu 0,75 % zu erhalten, das auf der Grundlage des an jedem Bewertungstag errechneten Anteilwertes vierteljährlich nachträglich auf das durchschnittliche Netto-Fondsvermögen während des betreffenden Quartals auszuführen ist.

2. Die Depotbank erhält aus dem Fondsvermögen:

a) ein jährliches Entgelt für die Tätigkeit als Depotbank in Höhe von bis zu 0,24 %, das auf der Grundlage des an jedem Bewertungstag errechneten Anteilwertes vierteljährlich nachträglich auf das durchschnittliche Netto-Fondsvermögen während des betreffenden Quartals auszuführen ist;

b) eine bankübliche Bearbeitungsgebühr für Geschäfte für Rechnung des Fonds;

c) Kosten und Auslagen, die der Depotbank aufgrund einer zulässigen und marktüblichen Beauftragung Dritter mit der Verwahrung von Vermögenswerten des Fonds entstehen.

Art. 7. Rechnungsjahr. Das Rechnungsjahr endet jedes Jahr am 30. September.

Art. 8. Dauer des Fonds. Der Fonds ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Luxemburg, den 11. Juni 1997.

M.M. WARBURG-LUXINVEST S.A.

M.M. WARBURG & CO

Die Verwaltungsgesellschaft

LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Die Depotbank

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 40, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20853/000/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1997.

CREA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 28.687.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1997, vol. 488, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

(13974/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

MIH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 13, rue R. Stümper.

MIH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 13, rue R. Stümper.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the third of April, ten minutes past one o'clock.

Before Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) NETWORK INVESTMENTS S.A. a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, represented by two of its directors Mr Alan Grieve, chartered accountant, residing in Zug, Switzerland, and Mr Yves Prussen, doctor-at-law, residing in Luxembourg,

2) MIH LIMITED, a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 3rd Floor, Abbot Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, represented by Mr Yves Prussen, prenamed, pursuant to a proxy dated 1st April 1997.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have decided to form two corporations to be formed with the respective names MIH INVESTMENTS S.A. and MIH FINANCE S.A. and to subscribe the shares to be issued by such corporations in the following proportions:

1. MIH INVESTMENTS S.A.

Subscriber	Number of shares	Subscribed Capital
1) NETWORK INVESTMENTS S.A.	19,999	19,999,000.- NLG
2) MIH LIMITED	1	1,000.- NLG
Total:	20,000	20,000,000.- NLG

2. MIH FINANCE S.A.

Subscriber	Number of shares	Subscribed Capital
1) NETWORK INVESTMENTS S.A.	369,039	369,039,000.- NLG
2) MIH LIMITED	1	1,000.- NLG
Total:	369,040	369,040,000.- NLG

A. Contributions by NETWORK INVESTMENTS S.A.

The contributions made by NETWORK INVESTMENTS S.A. against the issuance of the shares in MIH INVESTMENTS S.A. and in MIH FINANCE S.A., have been as follows:

1. There have been contributed to MIH INVESTMENTS S.A.

a) eighty (80) shares in NETHOLD AFRICA B.V., a company duly incorporated in The Netherlands and having its registered office in Hoofddorp, The Netherlands;

b) four hundred and one (401) shares in NETHOLD MEDITERRANEAN B.V., a company duly incorporated in The Netherlands and having its registered office in Hoofddorp, The Netherlands;

c) by way of delegation obligations consisting of accounts payable to MIH LIMITED, a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, amounting to seventy-two million forty-four thousand Dutch guilders (NLG 72,044,000.-).

This contribution is valued at twenty million Dutch guilders (NLG 20,000,000.-) of which an amount of one thousand Dutch guilders (NLG 1,000.-) has been allocated to paid-in surplus.

2. There have been contributed to MIH FINANCE S.A.:

a) a claim against NETHOLD AFRICA BV, a limited company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in Hoofddorp, and a claim against NETHOLD MEDITERRANEAN BV, a limited company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in Hoofddorp, valued at an aggregate of six hundred and forty million Dutch guilders (NLG 640,000,000.-);

b) by way of delegation obligations consisting of accounts payable to MIH Limited, a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, amounting to two hundred and seventy million nine hundred and fifty-nine thousand six hundred and ten Dutch guilders (NLG 270,959,610.-). This contribution is valued at three hundred and sixty-nine million forty thousand three hundred and ninety Dutch guilders (NLG 369,040,390.-) of which an amount of one thousand three hundred and ninety Dutch guilders (NLG 1,390.-) has been allocated to paid-in surplus.

The contributor declared that such assets and liabilities constitute, together with the assets and liabilities which are being contributed to PAYCO FUNDING S.A., a société anonyme with registered office in Luxembourg, by a deed of even date passed before the undersigned notary, all the assets and liabilities of NETWORK INVESTMENTS S.A.

B. Contributions by MIH LIMITED

There have been contributed to MIH INVESTMENTS S.A.:

an amount in cash of the equivalent to seventeen thousand Dutch guilders (NLG 17,000.-).

There have been contributed to MIH FINANCE S.A.:

an amount in cash of the equivalent to seventeen thousand Dutch guilders (NLG 17,000.-).

The above contributions in kind have been examined by COOPERS & LYBRAND S.C., authorized auditors, pursuant to a report dated 3rd April 1997, which shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows:

«In accordance with article 26-1 of the law of 10th August, 1915, as amended, we have reviewed the consideration as described above.

Based on the various procedures we have carried out as determined appropriate by us and as noted above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of NLG 20,000,000.- attributed to the net assets contributed in kind to MIH INVESTMENTS S.A. is not at least equal to the number and the nominal value of the shares being issued in return for the consideration described above, i.e. 19,999 shares fully paid, of a nominal value of NLG 1,000.- each and of the premium of NLG 1,000.- allocated to paid-in surplus.

Based on the various procedures we have carried out as determined appropriate by us and as noted above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of NLG 369,040,390.- attributed to the net assets contributed in kind to MIH FINANCE S.A. is not at least equal to the number and the nominal value of the shares being issued in return for the consideration described above, i.e. 369,039 shares, fully paid, of a nominal value of NLG 1,000.- each and of the premium of NLG 1,390 allocated to paid-in surplus.

The assets which have been contributed and the liabilities which have been assigned by way of delegation constitute, together with the assets and liabilities contributed to PAYCO FUNDING S.A., all the assets and all the liabilities of NETWORK INVESTMENTS S.A. as shown in the balance sheet as at 2nd April 1997 provided to us.»

Evidence of such payments and assignments was given to the undersigned notary.

Valuations

The capital and surplus of MIH INVESTMENTS S.A. is valued at Luxembourg francs 367,199,002,16 and the capital and surplus of MIH FINANCE S.A. is valued at Luxembourg francs 6,769,988,762.-.

The appearing parties have then requested the notary to record as follows the Articles of Incorporation of each of the two corporations which they form between themselves:

1. MIH INVESTMENTS S.A.

Art. 1. Form. name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of MIH INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates. The subscribed capital of the Corporation is set at twenty million Dutch guilders (NLG 20,000,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one thousand Dutch guilders (NLG 1,000.-) per share.

Shares will be issued in registered form only.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

The Corporation may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Further the shareholders may by such resolution create any authorised capital.

In such event the board of directors of the Corporation shall be authorized to issue future shares up to such total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* of such shareholder resolution, by deciding the issuance of shares representing such whole or partial increase and accepting subscriptions for such shares from time to time. The board of directors shall further be authorized and instructed to determine the conditions of any such subscription.

Each time the board of directors shall act to render effective in whole or in part any such increase of capital, Article 5 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorize any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

The quorums and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on 30th of the month of June in each year at 11 a.m. and for the first time in 1998.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex another director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not be a director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Corporation will be bound by the joint signatures of any two directors of the Corporation or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st of April of each year and shall terminate on the 31st March of the following year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st March 1998.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Corporation.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors, interim dividends may be distributed.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately Luxembourg francs 300,000.-.

Statement

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting of MIH INVESTMENTS S. A.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending with the next annual general meeting:

- Mr Alan Grieve, chartered accountant, residing at Rigistrasse 2, 6300 Zug, Switzerland,
- Mr Michael Hopwood, chartered accountant, residing at Rigistrasse 2, 6300 Zug, Switzerland,
- Mr Yves Prussen, doctor-at-law, residing at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Second resolution

Has been appointed statutory auditor: COOPERS & LYBRAND, société civile, 16, rue Eugène Ruppert, Luxembourg. The registered office is fixed at 13, rue Robert Stumper, Luxembourg.

2. MIH FINANCE S.A.

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of MIH FINANCE S.A.

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Corporation may, however, participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises and may render to companies in which it has a material equity interest every assistance whether by way of loans, guaranties or otherwise.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. The Corporation may lend the proceeds of such borrowings or bond issues to any company in which it has a material equity interest and may give security for any borrowings or bond issues of such companies.

Within the limits provided by applicable laws and regulations, the Corporation may hold interests in limited partnerships.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, always remaining, however, within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates. The subscribed capital of the Corporation is set at three hundred and sixty-nine million and forty thousand Dutch guilders (NLG 369,040,000.-) divided into three hundred and sixty-nine thousand and forty (369,040) shares with a par value of one thousand Dutch guilders (NLG 1,000.-) per share.

Shares will be issued in registered form only.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

The Corporation may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Further the shareholders may by such resolution create any authorised capital.

In such event the board of directors of the Corporation shall be authorized to issue future shares up to such total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of such shareholder resolution, by deciding the issuance of shares representing such whole or partial increase and accepting subscriptions for such shares from time to time. The board of directors shall further be authorized and instructed to determine the conditions of any such subscription.

Each time the board of directors shall act to render effective in whole or in part any such increase of capital, Article 5 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorize any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

The quorums and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 30th of the month of June each year at 11 a.m. and for the first time in 1998.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex another director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not be a director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Corporation will be bound by the joint signatures of any two directors of the Corporation or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st of April of each year and shall terminate on the 31st March of the following year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st March 1998.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Corporation.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately Luxembourg francs 300,000.-.

Statement

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting of MIH FINANCE S.A.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending with the next annual general meeting:

- Mr Alan Grieve, chartered accountant, residing at Rigistrasse 2, 6300 Zug, Switzerland,
- Mr Michael Hopwood, chartered accountant, residing at Rigistrasse 2, 6300 Zug, Switzerland,
- Mr Yves Prussen, doctor-at-law, residing at 15, côte d'Eich, 1450 Luxembourg.

Second resolution

Has been appointed statutory auditor: COOPERS & LYBRAND, société civile, 16, rue Eugène Rupert, Luxembourg.

Third resolution

The registered office is fixed at 13, rue Robert Stumper, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-six-sept le trois avril à treize heures.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) NETWORK INVESTMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, représentée par deux de ses administrateurs Messieurs Alan Grieve, expert-comptable, demeurant à Zug, Suisse, et Yves Prussen, docteur en droit, demeurant à Luxembourg;

2) MIH LIMITED, une société du droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Abbot Building, 3^e étage, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, représentée par M. Yves Prussen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} avril 1997.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont décidé de constituer deux sociétés portant respectivement les noms de MIH INVESTMENTS S.A. et MIH FINANCE S.A. et de souscrire aux actions émises par ces sociétés dans les proportions suivantes:

1. MIH INVESTMENTS S.A.

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital souscrit
1) NETWORK INVESTMENTS S.A.	19.999	19.999.000,- NLG
2) MIH Limited	1	1.000,- NLG
Total:	20.000	20.000.000,- NLG

2. MIH FINANCE S.A.

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital souscrit
1) NETWORK INVESTMENTS S.A.	369.039	369.039.000,- NLG
2) MIH LIMITED	1	1.000,- NLG
Total:	369.040	369.040.000,- NLG

A. Apports effectués par NETWORK INVESTMENTS S.A.

Les apports effectués par NETWORK INVESTMENTS S.A. en contrepartie de l'émission d'actions dans MIH INVESTMENTS et dans MIH FINANCE S.A., représentant tous ses actifs et passifs ont été les suivants:

1. A fait l'objet d'un apport à MIH INVESTMENTS S.A.:

a) quatre-vingt (80) actions dans NETHOLD AFRICA B.V., une société constituée aux Pays-Bas et ayant son siège social à Hoofddorp, Pays-Bas;

b) quatre cent et un (401) actions dans NETHOLD MEDITERRANEAN B.V., une société constituée aux Pays-Bas et ayant son siège social à Hoofddorp, Pays-Bas;

c) par voie de délégation, des dettes consistant en des avances de MIH LIMITED, une limited company, constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, d'un montant de soixante-douze millions quarante-quatre mille florins néerlandais (NLG72.044.000,-).

Cet apport est évalué à vingt millions de florins néerlandais (20.000.000,- NLG) dont un montant de mille florins néerlandais (NLG 1.000,-) a été affecté à la réserve de primes d'émission.

2. Ont fait l'objet d'un apport à MIH FINANCE S.A.:

a) une créance contre NETHOLD AFRICA B.V. une société à responsabilité limitée de droit néerlandais ayant son siège social à Hoofddorp et une créance contre NETHOLD MEDITERRANEAN BV, une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Hoofddorp, les deux se montant en tout à six cent quarante millions de florins néerlandais (NLG 640.000.000,-);

b) par voie de délégation, des dettes consistant en des avances de MIH LIMITED, une limited company, constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, d'un montant de deux cent soixante-dix millions neuf cent cinquante-neuf mille six cent et dix florins néerlandais (NLG 270.959.610,-).

Cet apport est évalué à trois cent soixante-neuf millions quarante mille trois cent quatre-vingt-dix florins néerlandais (NLG 369.040.390,-), dont un montant de mille trois cent quatre-vingt-dix florins néerlandais (1.390) a été affecté à une réserve de primes d'émission.

L'apporteur déclare que ces actifs et passifs constituent, ensemble avec les actifs et passifs qui seront apportés à PAYCO FUNDING S.A. une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié passé ce même jour par-devant le notaire soussigné, tous les actifs et passifs de NETWORK INVESTMENTS S.A.

B. Apports effectués par MIH LIMITED.

1. A fait l'objet d'un apport à MIH INVESTMENTS S.A. un montant en espèces de dix-sept mille florins néerlandais (NLG 17.000,-).

2. A fait l'objet d'un apport à MIH FINANCE S.A. un montant en espèces de dix-sept mille florins néerlandais (NLG 17.000,-).

Les apports en nature ci-dessus ont fait l'objet d'un rapport de COOPERS & LYBRAND S.C., réviseurs, daté du 3 avril 1997 qui restera annexé au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement, et dont la conclusion a la teneur suivante:

«En vertu de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, nous avons examiné l'apport décrit ci-dessus.

Basé sur les différentes procédures d'évaluation ci-avant décrites que nous avons considérées comme adéquates, rien n'est venu à notre connaissance qui nous ferait considérer que la valeur de NLG 20.000.000,- attribuée aux actifs faisant l'objet de l'apport en nature à MIH INVESTMENTS S.A. n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions émises en rémunération de l'apport prédécrit, c'est-à-dire 19.999 actions intégralement libérées d'une valeur nominale de NLG 1.000,- chacune et le montant de NLG 1.000,- affecté à une réserve spéciale.

Basé sur les différentes procédures d'évaluation ci-avant décrites que nous avons considérées comme adéquates, rien n'est venu à notre connaissance qui nous ferait considérer que la valeur de NLG 369.040.390,- attribuée aux actifs faisant l'objet de l'apport en nature à MIH FINANCE S.A. n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions émises en rémunération de l'apport prédécrit, c'est-à-dire 369.039 actions intégralement libérées d'une valeur nominale de NLG 1.000,- chacune et le montant de NLG 1.390,- affecté à une réserve de primes d'émission.

L'actif et le passif qui ont fait l'objet de l'apport constituent tout l'actif et passif de PAYCO FUNDING S.A. tel que cela résulte de son bilan au 2 avril 1997 qui nous a été fourni.

Preuve de ces paiements et transferts a été donnée au notaire soussigné.

Evaluation

Le capital et la réserve spéciale de MIH INVESTMENTS S.A. sont évalués à 367.199.022,16 francs luxembourgeois et le capital et la réserve spéciale de MIH FINANCE S.A. sont évalués à 6.769.988.762,- francs luxembourgeois.

Les parties comparantes ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts de chacune des deux sociétés qu'elles forment entre elles:

1. MIH INVESTMENTS S.A.

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de MIH INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet de participer, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises, associations et autres sociétés établies au Luxembourg ou à l'étranger; l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'investissement de titres, d'obligations, de titres de créance, de billets et autres valeurs de toutes espèces; et la possession, l'administration, le développement et la gestion de ses investissements.

La Société pourra emprunter sous toute forme et émettre des obligations par voie obligataire ou autres.

La Société peut par ailleurs accorder toute assistance financière à n'importe quelle société à l'intérieur du groupe. Dans les limites déterminées par les lois et les règlements applicables, la société peut détenir des participations dans des sociétés en commandite par action.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - actions et certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt millions de florins néerlandais (20.000.000,- NLG) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de mille florins néerlandais (NLG 1.000,-) par action.

Les actions sont émises exclusivement sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.

Dans les limites prévues par la loi, la Société peut racheter ses propres actions.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Par ailleurs, les actionnaires peuvent lors d'une telle assemblée créer un capital autorisé.

Dans ce cas, le conseil d'administration est en droit et chargé d'émettre à son gré des actions futures à concurrence de l'intégralité du capital autorisé, en une fois ou par tranches périodiques, endéans une période expirant le cinquième anniversaire de la publication des présents statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, ceci par décision

d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie de l'augmentation du capital et par acceptation au fur et à mesure des souscriptions pour ces actions. Le conseil d'administration est en outre autorisé à et chargé de déterminer les conditions de pareilles souscriptions.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre de l'autorisation précitée, l'article 5 des statuts sera modifié de manière à correspondre à cette augmentation; le conseil d'administration prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires afin d'obtenir la constatation et la publication de cette modification conformément à la loi.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30^e jour du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant lors de l'assemblée annuelle pour un maximum de six ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas le vote est confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera, ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à chacun des membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le premier commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale qui suit immédiatement la formation de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante. Toutefois, le premier exercice commencera à la date de la constitution et prendra fin le 31 mars 1998.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à 300.000,- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire de MIH INVESTMENTS S.A.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

- M. Alan Grieve, expert-comptable, demeurant à Rigistrasse 2, 6300 Zug, Suisse,
- M. Mike Hopwood, expert-comptable, demeurant à Rigistrasse 2, 6300 Zug, Suisse,
- M. Yves Prussen, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Deuxième résolution

A été nommée commissaire: COOPERS & LYBRAND, société civile, 16, rue Eugène Ruppert, Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 13, rue Robert Stumper, Luxembourg.

2. MIH FINANCE S.A.

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de MIH FINANCE S.A

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet de participer, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises, associations et autres sociétés établies au Luxembourg ou à l'étranger l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'investissement de titres, d'obligations, de titres de créance, de billets et autres valeurs de toutes espèces et la possession, l'administration, le développement et la gestion de ses investissements.

La Société ne devra avoir de façon directe, aucune activité industrielle ou mettre à la disposition du public un établissement commercial. La Société peut cependant participer dans l'établissement ou le développement de toute entreprise commerciale ou industrielle, et pourra prêter aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation significative une assistance, que ce soit par prêts, garantie ou de toute autre façon.

La Société pourra emprunter sous toute forme et émettre des obligations par voie obligataire ou autres. La Société peut prêter les produits de tels emprunts ou émissions obligataires à toute société dans laquelle elle détient une participation significative et peut accorder des garanties pour tout emprunt ou émission obligataire de telles sociétés.

Dans les limites déterminées par les lois et les règlements applicables, la société peut détenir des participations dans des sociétés en commandite par action.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - actions et certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent soixante-neuf millions quarante mille de florins néerlandais (NLG 369.040.000,-), représenté par trois cent soixante-neuf mille et quarante (369.040) actions d'une valeur nominale de mille florins néerlandais (NLG 1.000,-) par action. Les actions sont émises exclusivement sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions. Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.

Dans les limites prévues par la loi, la Société peut racheter ses propres actions.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Par ailleurs, les actionnaires peuvent lors d'une telle assemblée créer un capital autorisé.

Dans ce cas, le conseil d'administration est en droit et chargé d'émettre à son gré des actions futures à concurrence de l'intégralité du capital autorisé qui peut être décidé par l'assemblée générale des actionnaires, en une fois ou par tranches périodiques, endéans une période expirant le cinquième anniversaire de la publication des présents statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, ceci par décision d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie de l'augmentation du capital et par acceptation au fur et à mesure des souscriptions pour ces actions. Le conseil d'administration est en outre autorisé à et chargé de déterminer les conditions de pareilles souscriptions.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre de l'autorisation précitée, l'article 5 des statuts sera modifié de manière à correspondre à cette augmentation; le conseil d'administration prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires afin d'obtenir la constatation et la publication de cette modification conformément à la loi.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30^e jour du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant lors de l'assemblée annuelle pour un maximum de six ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas le vote est confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à chacun des membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le premier commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale qui suit immédiatement la formation de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante. Toutefois le premier exercice commencera à la date de la constitution et prendra fin le 31 mars 1998.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10 %) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à francs luxembourgeois 300.000,-.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire de MIH FINANCE S.A.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

- M. Alan Grieve, expert-comptable demeurant à Rigistrasse 2, 6300 Zug, Suisse,
- M. Mike Hopwood, expert-comptable demeurant à Rigistrasse 2, 6300 Zug, Suisse,
- M. Yves Prussen, docteur en droit, demeurant à 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Deuxième résolution

A été nommée commissaire: COOPERS & LYBRAND, société civile, 16, rue Eugène Ruppert, Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 13, rue Robert Stumper, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: A. Grieve, Y. Prussen, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1997, vol. 97S, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

J. Delvaux.

(13931/208/957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

CONSOLIDATED INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 17.249.

A partir du 22 décembre 1996, la composition du conseil d'administration est la suivante:

Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg, président;

Madame Linda Rudewig, licenciée en lettres, demeurant à Rippig;

Madame Chantal Leclerc, employée privée, demeurant à Rodemack (F).

A été nommé commissaire à partir de cette date:

Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à Junglinster.

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Le siège social de la société est transféré à partir du 22 décembre 1996 à l'adresse suivante:

L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONSOLIDATED INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1997, vol. 491, fol. 51, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13973/255/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

EUROHAUS IMMOBILIEN AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 10.915.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 1997, vol. 491, fol. 43, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 février 1997
et de la résolution circulaire du conseil d'administration du même jour*

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 1997:

– Monsieur Christopher Mario Moniz, chartered accountant, Coulsdon, Surrey (UK), président;

– Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, Luxembourg;

– Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, Luxembourg;

– Monsieur John P.M. Lee, chartered accountant, Huntingdon (UK).

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1997.

Signature.

(13994/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

EPSILON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 31.678.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1997, vol. 491, fol. 54, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

(13987/536/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

EPSILON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 31.678.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale annuelle du 10 octobre 1996,
de la société EPSILON INTERNATIONAL S.A.,
tenue au siège social de la société, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg*

Résolutions

L'assemblée ratifie la nomination par cooptation aux fonctions d'administrateur, intervenue en date du 22 août 1996, de la société LIBURD LIMITED, avec siège social à Tortola (British Virgin Islands), en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à L-Luxembourg, administrateur démissionnaire.

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur sortant pour l'exécution de son mandat.

La société LIBURD LIMITED, avec siège social à Tortola (British Virgin Islands) terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
Pour EPSILON INTERNATIONAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1997, vol. 491, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13988/536/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

EMBAFIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 46.238.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1997, vol. 491, fol. 51, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice	ITL 183.785.541,-
Affectation à la réserve légale	ITL (9.189.277,-)
Dividende privilégié	ITL (9.414.500,-)
Report à nouveau	ITL 165.181.764,-

Luxembourg, le 1^{er} avril 1997.

Signature.

(13986/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

DIAC S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 35.677.

Les bilans et annexes au 31 décembre 1991, 31 décembre 1992, 31 décembre 1993, 31 décembre 1994 et 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 16 avril 1997, vol. 491, fol. 51, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIAC S.A.
Signature

(13980/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

CROSSBOW SALES & MARKETING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1330 Luxembourg, 56, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 56.067.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 8 août 1996

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 8 août 1996 que la résolution suivante a été adoptée:

– Nomination de Monsieur Gerdo Schepel comme administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1997, vol. 491, fol. 50, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13975/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1997.

NESTOR-FONDS, Investmentfonds.

ÄNDERUNG DES VERWALTUNGSREGLEMENTS

NESTOR INVESTMENT MANAGEMENT S.A., die Verwaltungsgesellschaft zu NESTOR-FONDS, einem Investmentfonds mit Sondervermögenscharakter, welcher nach den Bestimmungen gemäß Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen am 10. Dezember 1993 gegründet wurde, hat mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, den letzten Satz des Artikels 6, Absatz 3 des Verwaltungsreglements welches erstmals am 11. Januar 1994 im Mémorial veröffentlicht wurde, zu ändern.

Der geänderte Wortlaut vom letzten Satz des Artikels 6, Absatz 3 lautet wie folgt:

«Der Ausgabepreis ist innerhalb von zwei Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag in der Währung des jeweiligen Teilfonds zahlbar.»

Die Änderungen treten am Tag der Unterzeichnung in Kraft.

Luxemburg, den 24. Juni 1997.

NESTOR INVESTMENT
MANAGEMENT S.A.
Unterschriften

M.M. WARBURG & CO
LUXEMBOURG S.A.
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1997, vol. 493, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22500/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 1997.

ALLIANCE INTERNATIONAL TECHNOLOGY FUND.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ALLIANCE INTERNATIONAL TECHNOLOGY FUND (the «Fund») will be held at 2.30 p.m. (Luxembourg time) on Friday, July 25, 1997 at the offices of ACM FUND SERVICES S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the annual report incorporating the auditors' report and audited financial statements of the Fund for the fiscal year ended March 31, 1997.
 2. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended March 31, 1997.
 3. To approve the payment of a dividend of USD 10 per share payable to shareholders of record on July 25, 1997.
 4. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next Annual Meeting of Shareholders and until his or her successor is duly elected and qualified:
Dave H. Dievler, Chairman
John D. Carifa
William H. Henderson
Hiroyuki Ichiki
Yves Prussen
John M. Williams.
 5. To appoint ERNST & YOUNG as independent auditors of the Fund for the forthcoming fiscal year.
 6. To transact such other business as may properly come before the meeting.
- The Annual General Meeting of shareholders of the Fund will be followed by an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders for the following purpose:

Agenda:

1. To approve the change of the name of the Fund from ALLIANCE INTERNATIONAL TECHNOLOGY FUND to ACM INTERNATIONAL TECHNOLOGY FUND and to amend article 1 section 1 of the articles of incorporation accordingly.

Shareholders are advised that no quorum is required for the Annual General Meeting and resolutions will be passed by a simple majority of the votes cast.

For the Extraordinary General Meeting of shareholders, a quorum of 50 % of the shares outstanding is required and the resolution will be cast by a majority of 2/3 of the shares represented at the meeting.

If the quorum is not reached, it is expected that a further meeting will be convened at which no quorum will be required.

Only shareholders of record at the close of business on July 23, 1997 are entitled to notice of, and to vote at, the Annual General Meeting of Shareholders and at any adjournments thereof.

June 30, 1997.

By order of the Board of Directors
D. H. Dievler
Director

(03169/000/44)

EPIC MUTUAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 50.216.

The shareholders of EPIC MUTUAL FUNDS (the «Fund») are kindly invited to attend the combined following
GENERAL MEETINGS

in each case on Friday 25th July, 1997 at 2.00 p.m. and 2.15 p.m. respectively at the offices of the Administrator BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, with the following agendas:

ORDINARY ANNUAL MEETING

Agenda:

1. Report of the Board of Directors of the Fund (the «Board»)
2. Approval of the annual audited accounts at 31st March, 1997 of the Fund
3. Appropriation of net profits
4. Discharge to be granted to the directors and auditor
5. Election or re-election of directors and approval of their remuneration and re-election of the auditor
6. Miscellaneous.

EXTRAORDINARY MEETING

Agenda:

- A. Change of the corporate denomination of the Fund to be AMERICAN EXPRESS EPIC FUNDS as from a subsequent date to be decided
- B. Amendment of Article 1 to conform its first paragraph of the Articles of Incorporation to the new denomination and to replace in its second paragraph the word «EPIC» by the words «EPIC and/or AMERICAN EXPRESS».

Decisions at the ordinary annual general meeting require no quorum of presence and may be approved at a simple majority of those Shares present or represented.

Decisions at the extraordinary general meeting require a quorum at the first meeting of 50 % of the Shares outstanding (or otherwise the extraordinary meeting will be reconvened with no quorum requirement at such subsequent new meeting) and a majority (at each of such meeting(s)) of two thirds of the Shares present or represented.

Shareholders are kindly invited, in view of the quorum requirement, to attend in person or to send a proxy before the day of the meeting and/or to give notice instructions to their Nominee (if applicable).

(03176/584/33)

The Board of Directors.

HORIZON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.021.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 12 août 1997 à 14.00 heures au siège social, 33, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

Le quorum légal n'ayant pas été atteint, la première assemblée générale des actionnaires convoqués pour le 16 juin 1997 n'a pu se tenir. Le Conseil d'Administration informe les actionnaires que conformément à la loi, la seconde assemblée délibérera valablement, quelle que soit la portion du capital représenté.

I (03029/742/17)

Le Conseil d'Administration.

17900

SWIPCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 56.413.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 31 juillet 1997 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- 2) Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 1996; affectation du résultat
- 3) Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
- 4) Nominations statutaires
- 5) Divers.

I (03180/255/15)

Le Conseil d'Administration.

SWIPCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 56.413.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du 31 juillet 1997 à 11.00 heures devant se tenir devant notaire au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social de la société pour le porter de LUF 1.250.000,- à LUF 33.000.000,- par la création de 63.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 500,- chacune, à libérer en numéraire
- 2) Mise en concordance des statuts
- 3) Analyse de la situation financière de la société.

I (03181/255/14)

Le Conseil d'Administration.

SOCAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.138.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 août 1997 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03147/534/15)

Le Conseil d'Administration.

TALANTA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.844.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 août 1997 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03149/534/15)

Le Conseil d'Administration..

17901

AVR PARTNERS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 55.496.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 8 août 1997 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03129/534/15)

Le Conseil d'Administration.

BRISTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.332.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 août 1997 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03131/534/15)

Le Conseil d'Administration.

FABEMIBRI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.877.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 août 1997 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03135/534/15)

Le Conseil d'Administration.

GILMAR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.232.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 août 1997 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03136/534/15)

Le Conseil d'Administration.

LARONDE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.492.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 août 1997 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03140/534/15)

Le Conseil d'Administration.

LES ETANGS DE L'ABBAYE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 45.610.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 août 1997 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03141/534/15)

Le Conseil d'Administration.

LUMASA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.398.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 août 1997 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03142/534/15)

Le Conseil d'Administration.

ROCAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.251.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 août 1997 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03146/534/16)

Le Conseil d'Administration.

GLOBAL FUTURES & OPTIONS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.847.

Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of our company, which will take place at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *July 31, 1997* at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at March 31st, 1997.
3. Allocation of the net results.
4. Discharge to the Directors.
5. Statutory Appointments.
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

In order to attend the meeting the owners of bearer shares have to deposit their shares five clear days before the meeting at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (03108/584/25)

The Board of Directors.

PARVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.363.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 24 juin 1997 à 16.00 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous faute de quorum de présence, nous vous prions de bien vouloir assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de PARVEST qui se tiendra au siège social de la Société, 10A, boulevard Royal, Luxembourg, le mardi 29 juillet 1997 à 15.00 heures et qui aura à l'ordre du jour les changements statutaires suivants:

Ordre du jour:

1. Mise à jour du libellé de l'article 1 «Forme et dénomination»;
2. Mise à jour du libellé de l'article 5 «Capital social» et nouvelle définition de la monnaie d'expression du capital social;
3. Création de l'article 6 «Forme d'actions», définition des catégories d'actions, création de nouvelles catégories d'actions et introduction du fractionnement d'actions et mise à jour du libellé de l'article;
4. Scission de l'ancien article 6 «Emission et Rachat d'actions» en deux articles à savoir l'article 7 «Emission des actions» et l'article 8 «Rachat des actions» et mise à jour du libellé de ces articles;
5. Suppression de l'ancien article 8 «Modalités d'émission et de rachat»;
6. Création de deux nouveaux articles à savoir l'article 11 «Restrictions à l'acquisition d'actions de la Société» et l'article 12 «Création, clôture et fusion de compartiments», et renumérotation des articles suivants;
7. Mise à jour de l'intitulé des articles suivants et de leur libellé:
 - article 9 «Conversion des Actions»
 - article 10 «Certificats perdus ou endommagés»
 - article 13 «Valeur nette d'inventaire»
 - article 14 «Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et de l'émission et du rachat des actions»
 - article 15 «Assemblées Générales des Actionnaires»
 - article 16 «Administrateurs»
 - article 17 «Présidence et Réunions du Conseil»
 - article 18 «Pouvoirs du Conseil d'Administration»
 - article 19 «Politique d'Investissement»
 - article 20 «Gestion Journalière»
 - article 25 «Dépôts des avoirs de la Société»
 - article 26 «Conseils en Investissement et Gérants»
 - article 27 «Exercice Social, Rapports annuel et périodique»
 - article 28 «Répartition du résultat net»
 - article 29 «Dissolution»
8. Adoption de la version coordonnée des statuts suite aux modifications précédentes.

Cette deuxième Assemblée Générale Extraordinaire prendra les décisions quelle que soit la proportion du capital représentée à l'Assemblée, les résolutions pour être valables devront réunir au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

La présente convocation et une formule de procuration sont envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 11 juillet 1997.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé pour le 21 juillet 1997, leurs titres, soit au siège social de la Société, soit aux guichets des établissements suivants, où des formules de procuration sont disponibles:

- au Luxembourg: BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG,
10A, boulevard Royal, Luxembourg.
- en France: BANQUE PARIBAS,
3, rue d'Antin, F-75002 Paris.
- en Belgique: BANQUE PARIBAS BELGIQUE S.A.,
World Trade Center, 162, boulevard Emile Jacqmain, boîte 2, B-1210 Bruxelles.
- en Suisse: BANQUE PARIBAS (SUISSE) S.A.,
2, place de Hollande, CH-1204 Genève.
- en Allemagne: BANQUE PARIBAS Zweigniederlassung Frankfurt am Main,
Grueneburgweg 14, D-60322 Frankfurt am Main.
- aux Pays-Bas: BANQUE PARIBAS NEDERLAND N.V.,
Herengracht 539-543, NL-1000 AG Amsterdam.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai, c'est-à-dire pour le 21 juillet 1997, informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration, de leur intention d'assister à l'assemblée.

II (3001/755/62)

Pour le Conseil d'Administration.

ORCO PROPERTIES GROUP.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 44.996.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 35, rue Glesener à Luxembourg le lundi 21 juillet 1997 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du conseil d'administration sur les opérations de la société. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes portant sur l'exercice clos au 31 décembre 1996.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé.
5. Mandat des administrateurs et commissaire.
6. Divers.

II (03073/507/17)

Le Conseil d'Administration.

GAMLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 29.825.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 1997, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour proposé.

Les actionnaires sont priés d'assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 28 juillet 1997 à 14.00 heures, en l'étude du notaire Frank Baden sise 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

II (02940/503/20)

Le Conseil d'Administration.